

DEPARTEMENT

Séance du 19 mars 2024

**BOUCHES DU RHONE**

L'an deux mille vingt quatre, et le dix neuf mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

Nombre de membres  
afférents au  
conseil municipal :  
En exercice : 15

**Présents :** Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Monsieur DELLA SANTINA Patrick, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire.  
Mesdames FONTAINE Véronique, BRETON Magali et Messieurs EYNAUD Eric, RAMILSON Gilles.

Qui ont pris part  
à la délibération : 9

**Absents excusés :**

Madame HUGLY Daniela a donné procure à Madame FONTAINE Véronique.  
Mesdames BAZIN Natacha et METIFIOT Babette et Messieurs PAFUNDI Tony, PORTE Florian et GESLIN Arnaud.

Date de la convocation :  
12 mars 2024

**A été nommé secrétaire de séance : Madame BERTRAND Sylvie**

Date d'affichage :

**Objet de la délibération : Attribution des subventions communales 2024**

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'attribuer les subventions communales pour l'année 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'attribuer pour 2024, les subventions aux associations et organismes comme suit :

- Association club bouliste de Mas Blanc	200,00 €
- Association club taurin la Coleta	4 000,00 €
- Association collectif prouvenço	70,00 €
- Association culturelle et festive de Mas Blanc	8 000,00 €
- Sapeurs pompiers de St Rémy de Provence	150,00 €
- Jeunes Sapeurs Pompiers de la Caume	100,00 €
- Sapeurs pompiers de St Etienne du Grès	150,00 €
- Société de chasse de St Etienne du Grès	100,00 €
- Tennis club de St Etienne du Grès	200,00 €
- Provence Santé Coordination	150,00 €
- Soleil FM	100,00 €
- Evènements communaux	2 500,00 €
- Association club taurin la Coleta – Record abrivado du 6 avril 2024	1 000,00 €
- Trophée bouliste RIPPERT	600,00 €
- Trophée bouliste GARAGNON	100,00 €
- Trophée bouliste Nanou BABSKI	100,00 €
- La Logitude	30,00 €
- Association des parents d'élèves – Marché de Noël 2024	300,00 €

**AUTORISE** Monsieur le maire à procéder au versement de ces subventions, les crédits nécessaires étant ouverts au budget primitif 2024.

Vote : - Pour – 9 voix      Contre – 0 voix      - Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé  
Accusé de réception en préfecture  
2024-03-05 10:24:03  
Date de réception préfecture : 22/03/2024